

UN MEURTRE SANS COUPABLE

1796

Nous sommes le 1^{er} nivôse de l'an V de la République (mercredi 21 décembre 1796), place du Jeu de Ballon, aux environs de 21 heures.

Beaucoup d'habitants de la place sont encore éveillés mais déjà couchés comme Jacques Bousquet, la jeune Elizabeth Blanc ou Joseph Gausse. Cependant, malgré le froid, il y a pas mal d'activité au centre du village.

Le café de Guillaume Pomarèdes est encore éclairé et, de temps en temps, des hommes en sortent pour rentrer chez eux. Parmi eux, trois amis, tous trois manouvriers, François Fabre, 23 ans, Guillaume Grenier, 22 ans et Barthelemy Sèbe, 26 ans. Jean Vernazobres qui a quitté le café vers 20 h 30 avec des amis témoignera avoir vu le groupe de jeunes sortir du café après lui et se diriger vers le portalet de Notre-Dame. Il se rappelle que François Fabre portait un bâton.

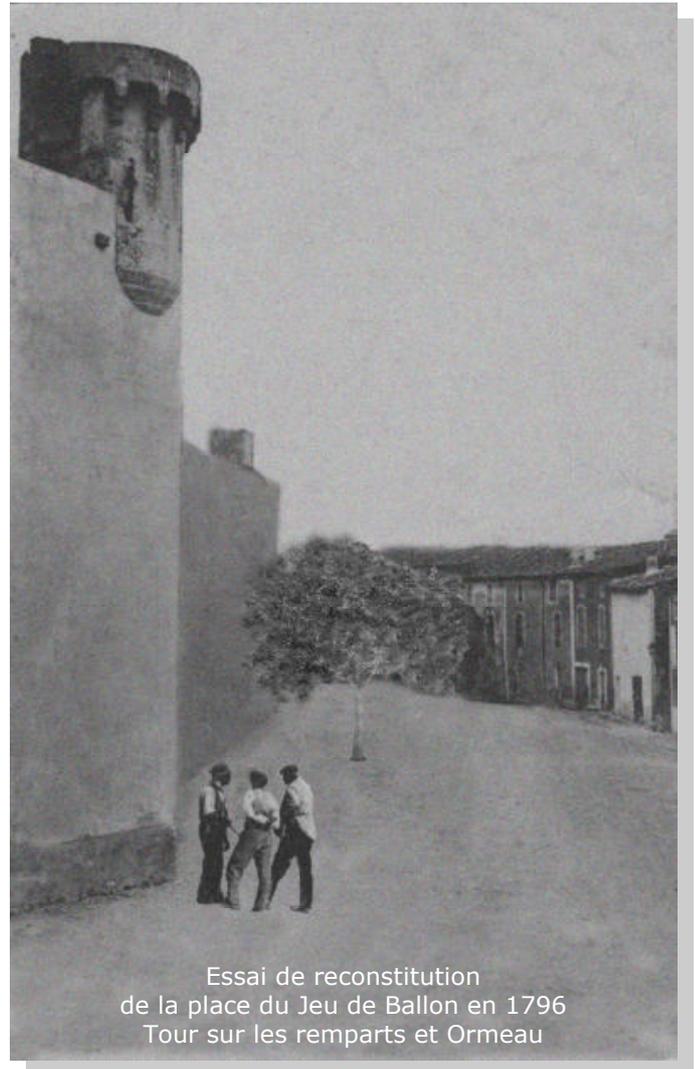
François Pomarèdes est en train de distiller dans son magasin. Jean Barthélémy dit le Douarche et Antoine Savy en sortent pour transporter un buguet d'eau de vie dans la maison de ce dernier. Puis, ils reviennent en chercher un autre. Lors du 2^{ème} trajet entre la maison de son patron (qui est resté chez lui) et le magasin Pomarèdes, Barthélémy entendra un bruit sourd du côté du jeu de ballon. Il témoignera que, peu après, il a croisé François Fabre avec qui il a échangé quelques mots.

Sur la place, quelques femmes bavardent près de chez elles. Dans la maison familiale située porte Notre-Dame, Etienne Pernot, 23 ans, tisserand qui vient juste de rentrer chez lui appelle son beau-frère Pierre Guiraudou puis, sans l'attendre, ressort précipitamment. Nous apprendrons ultérieurement par Marie Pibre que, quelques instants auparavant, il s'était réfugié chez elle car il disait être poursuivi par des personnes qui lui jetaient des pierres.

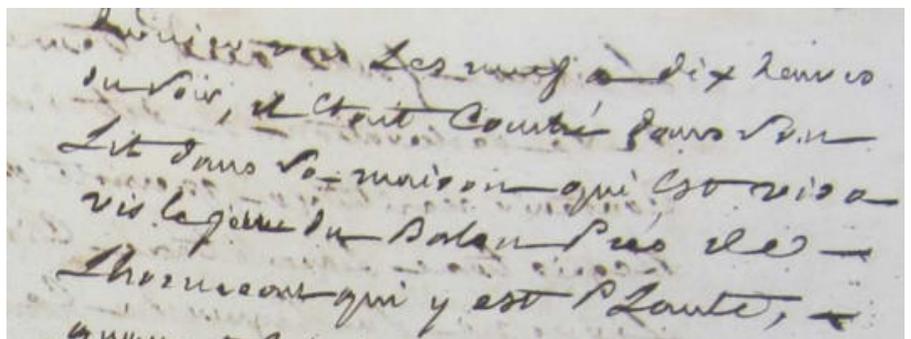
Nous sommes au pied de la tour et, dans les minutes qui suivent, les événements se précipitent. Certains entendent un choc sourd puis des bruits de voix.

Marguerite Pernot la sœur aînée de Pernot qui se trouvait près de la place, se précipite dans cette même direction et voit son frère Etienne étendu sur le sol.

A quelques pas se tient François Fabre tenant un bâton à la main. Quand elle l'accuse à grands cris d'avoir tué son frère, il s'indigne et demande même au blessé (lequel balbutie des mots incompréhensibles) de confirmer son innocence.



Essai de reconstitution
de la place du Jeu de Ballon en 1796
Tour sur les remparts et Ormeau

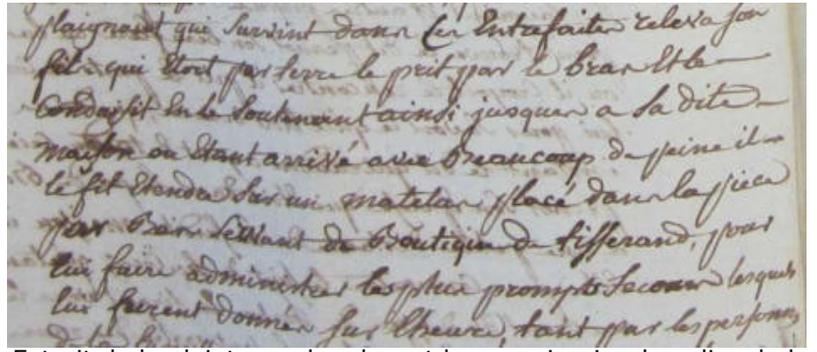


...vers les neuf à dix heures du soir, il était couché dans son lit dans sa maison qui est vis à vis le Jeu de Ballon près de Lhormeau qui y est planté,

Extrait du témoignage de Jacques Bousquet

Mardi! Mardi!

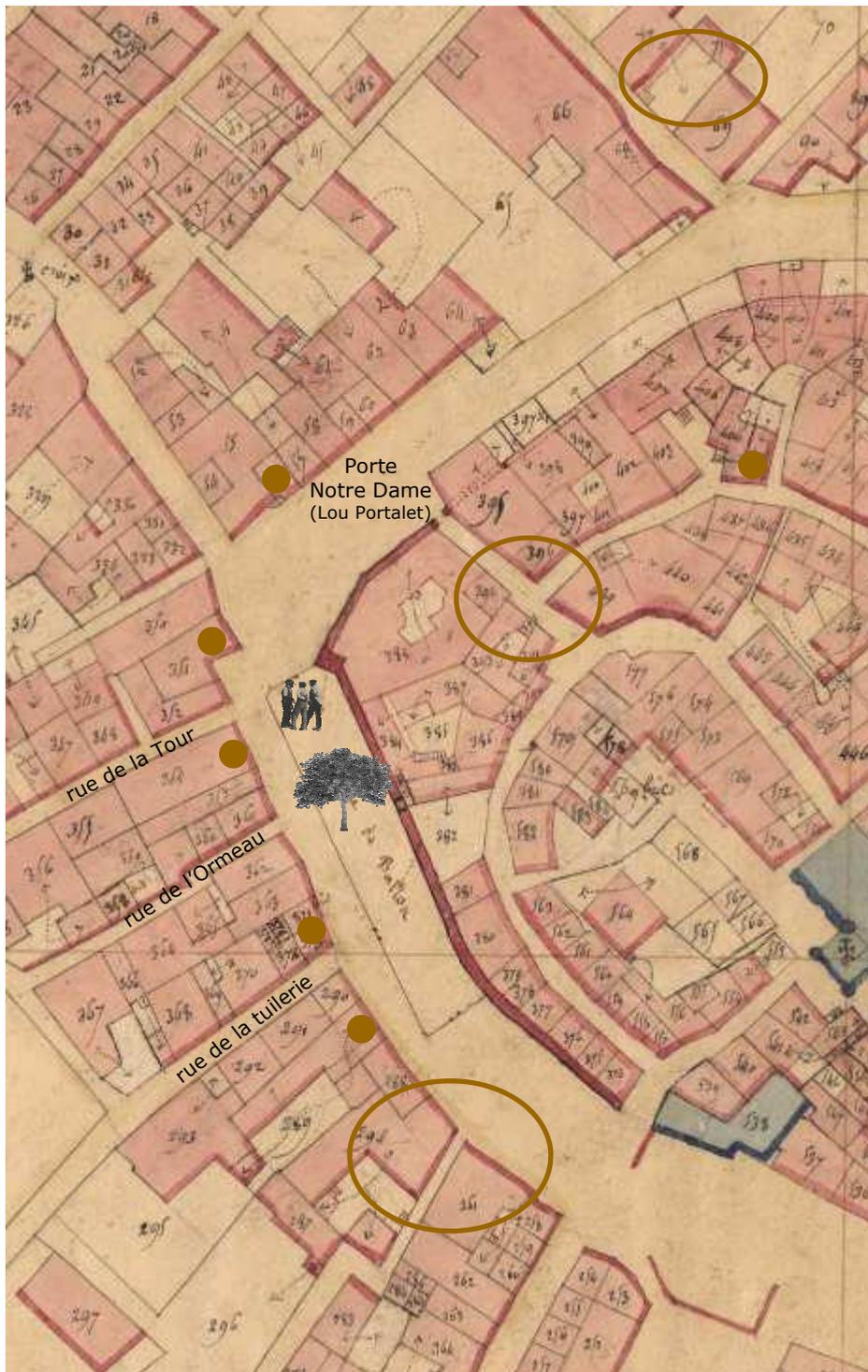
Attirés par les cris, d'autres personnes arrivent sur les lieux dont Pierre Guiraudou, le mari de Marguerite, Marie Pernot, sœur du blessé et, finalement, Etienne Pernot père qui prend son fils par le bras pour le conduire à la maison familiale et l'étendre sur une couche dans la pièce du bas servant de boutique de tisserand.



Extrait de la plainte rendue devant le commissaire de police de la commune de Caux, Jean Baptiste Saint Julien, par le citoyen Etienne PERNOT père, le 2 nivôse an 5 (22 décembre 1796)

Malgré les soins donnés sur l'heure par la famille et l'officier de santé Joseph Milhau, Etienne Pernot fils décèdera peu de temps après des suites de sa blessure.

1796



François POMARÈDES
Fabrique
d'eau de vie

Joseph GAUSSEL
tisserand

Famille
PERNOT

Marie
PIBRE

Elisabeth BLANC
fille du
maréchal à forge

Pierre
GUIRAUDOU

Famille
BOUSQUET

Antoine
SAVY

Guillaume
POMARÈDES
aubergiste

Le lendemain, le patriarche dépose plainte à 7 heures auprès de Jean Baptiste Saint Julien agent municipal et commissaire de police de la commune de Caux contre François Fabre, l'accusant d'avoir causé la mort de son fils.

Une brève enquête commence alors et de nombreuses personnes présentes dans la zone (chez elles ou dans la rue) sont convoquées. Malgré la multiplicité des témoins, leurs déclarations nous apprendront peu de choses.

Si la présence de Fabre sur les lieux est bien confirmée, il n'y a rien qui confirme l'accusation de la famille Pernot, car personne n'a été témoin du coup fatal porté à la victime. Barthélémy qui avait proposé à Fabre ce soir là de venir boire un coup avec lui au magasin ignore ce qu'il faisait là ; il peut simplement témoigner que Fabre s'est ensuite dirigé « du côté où il avait entendu du bruit ». Enfin, alors que certains témoins (Marguerite Pernot entre autres) disent avoir aperçu, malgré l'obscurité, une personne qui s'enfuyait dans la direction de la porte Notre Dame, les enquêteurs ne se soucient pas d'approfondir cette piste.

Les cultivateurs Pierre Jalvy et Jean Albet rapportent aussi que François Fabre était présent une semaine après le drame alors qu'ils étaient en train de tailler sur le tènement de la Régagnade. Il s'était alors indigné qu'on puisse le considérer comme l'auteur du coup de bâton et il aurait même déclaré : « je suis obligé de quitter le pays quoiqu'innocent ».

Il n'existe aucune déclaration officielle de Fabre qui a disparu du village.

Malgré de multiples convocations, malgré une ordonnance de prise de corps « affichée à son domicile et publiée à son de trompe ou de caisse » le 17 juillet 1797, il va rester introuvable pour la justice pendant près de 6 ans

Compte tenu de sa non comparution, il n'y a pas lieu de s'étonner des conclusions de l'enquête qui ne tiendra pas compte des témoignages qui auraient pu être favorables au suspect. Lors du procès, Fabre qui était recherché dans un premier temps comme témoin ou complice du crime sera finalement accusé de l'assassinat de Pernot.

Déclaré coupable, François Fabre sera condamné à mort par contumace le 24 février 1799 à Montpellier par le tribunal criminel du département de l'Hérault.

*Extrait des registres du Tribunal Criminel
du Département de l'Hérault
Vu par le Tribunal Criminel du Département
de l'Hérault, Suite d'acte d'accusation dressé par le
Directeur du jury de l'arrondissement de Beziers le
Sept. l'an V, contre François Fabre manouvrier*

*Commissaire du Procès, Exécutoire -
Condamne François Fabre manouvrier
domicilié sus la commune de Caux,
Signalement inconnu, à la peine*

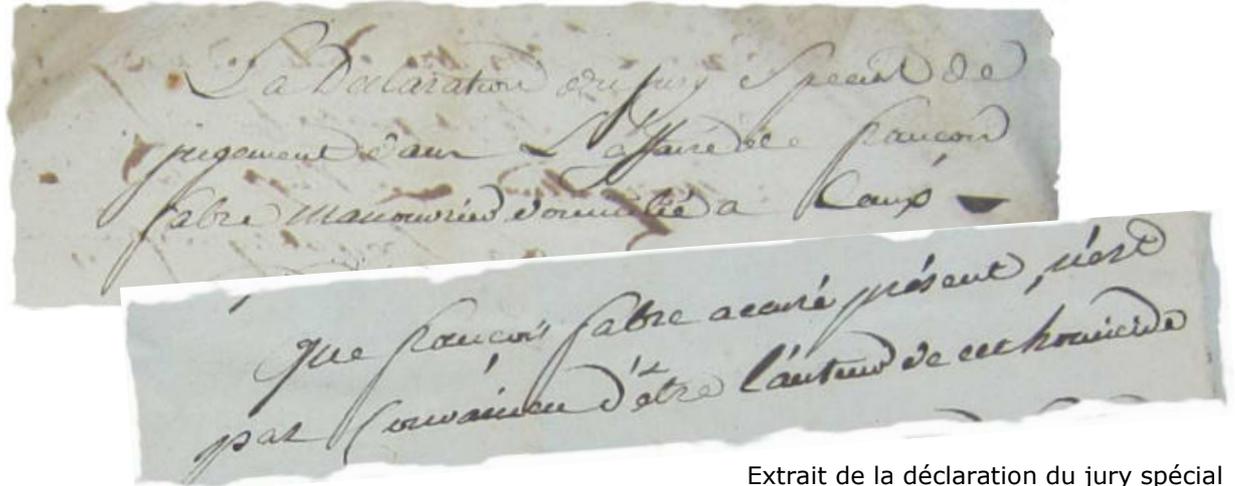
*De Mort, conformément à l'art. 11.
titre de première Section de la deuxième
partie du Code pénal, duquel il a été*



1802

Coup de théâtre le 4 septembre 1802. Sur les conseils du citoyen Claparède, jurisconsulte, Fabre vient se constituer prisonnier à la maison de justice de Montpellier pour défendre son innocence. Non seulement il exige que soient convoqués de nouveaux témoins à décharge mais il révèle aussi que son cousin germain, Guillaume Grenier, a reconnu devant lui être l'auteur du coup fatal.

On attend avec impatience les futurs interrogatoires mais, hélas, les feuillets du dossier judiciaire manquent et nous ignorons le contenu des nouveaux témoignages. Nous savons en revanche qu'un nouveau jury spécial de jugement a été rapidement constitué et que le 12 octobre 1802 il conclura que, d'une part, le décès de Pernot ne relevait pas de la préméditation et que, d'autre part, "François Fabre n'est pas convaincu d'être l'auteur de cet homicide".



La Déclaration du jury spécial de
jugement sur l'affaire de Pernot
Fabre manouvrier domicilié à Camp
que François Fabre accusé présent, n'est
pas convaincu d'être l'auteur de cet homicide

Extrait de la déclaration du jury spécial

AU-DELÀ DES FAITS

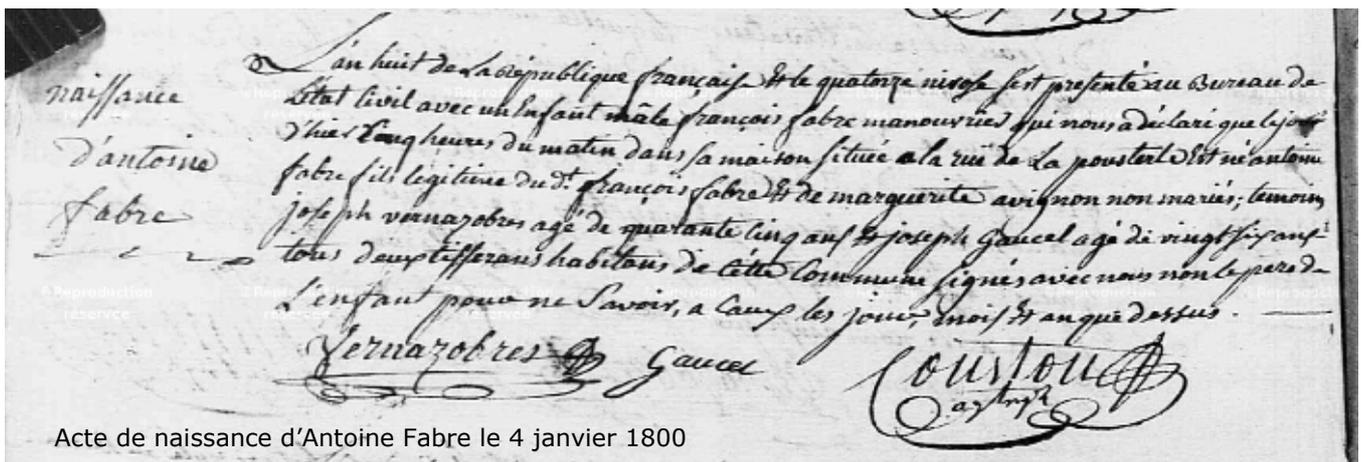
La déclaration de ce nouveau jury s'accorde avec ce que la lecture des témoignages nous avait suggéré. Il semble que le décès du malheureux Pernot se soit produit accidentellement lors d'une rixe dont on ignore les causes.

On ignore de même les raisons qui l'ont conduit au soir du 21 décembre à ressortir précipitamment de chez lui. Certains témoignages avaient évoqué une rivalité au sujet d'une femme entre la victime et les trois jeunes mentionnés.

Dès le début, nous avons du mal à croire que si Fabre avait réellement été l'auteur du coup fatal, il aurait conservé son bâton à la main. Il n'est dit nulle part qu'il s'agissait là de l'arme du crime !

Pierre Guiraudou aussi tenait une barre lorsqu'il est sorti de la maison Pernot !

D'ailleurs les officiers de santé qui ont examiné la blessure ont parlé d'un coup violent porté par un instrument contondant : bâton, pierre ou autre.



naissance
d'Antoine
Fabre

Le huit de la république française le quatorze vintose fut présenté au Bureau de
Etat civil avec un enfant mâle François Fabre manouvrier qui nous a déclaré que le jour
d'hui à cinq heures du matin dans sa maison située à la rue de la poudrière St Antoine
Fabre fils légitime du d. François Fabre et de Marguerite Avignon non mariés; témoins
Joseph Vannabres âgé de quarante cinq ans et Joseph Gaucel âgé de vingt six ans
tous deux tisserands habitans de cette commune signés avec nous non le père de
l'enfant pour ne savoir, à Camp les jours d'août et au quinquies.

Vannabres Gaucel
Coustouff

Acte de naissance d'Antoine Fabre le 4 janvier 1800

Si nous ignorons pourquoi Fabre a choisi dans un premier temps de ne pas venir déclarer et de se soustraire à la justice, il apparaît que les efforts de la police pour le retrouver au cours de ces 6 années ont été modérés.

En effet, Fabre n'a probablement pas quitté les environs de Caux et nous savons qu'il s'est rendu en personne à la mairie le 4 janvier 1800 et le 2 novembre 1801 pour déclarer devant le maire Claude Coustou la naissance de ses enfants dans sa maison rue de la Pusterle!

Cependant, même si la justice n'était pas à ses trousses, la condamnation qui pesait sur lui rendait probablement difficile la vie quotidienne de Fabre. D'où sa décision de faire officiellement reconnaître son innocence afin de normaliser sa situation.

Lorsqu'il épousera, le 30 novembre 1803 Marguerite Niel, mère de ses deux enfants, ils pourront enfin les reconnaître officiellement « comme étant de leurs œuvres » devant le maire de Caux, Pierre André Emmanuel Issouard.

maire de Caux arrondissement de Dieppe du huit frimaire an douze de la République française
heures du soir. acte de mariage de François Fabre manoeuvrier âgé de trente six ans fils majeur d'Antoine
Fabre manoeuvrier de la rue Claire inbet marié de cette commune et Marguerite Niel âgée de trente deux
ans fille majeure de feu Barthélémy Niel manoeuvrier de la commune de Caux arrondissement de Dieppe
Commune. Les actes précédents sont les extraits des registres de publications de mariage faits à Caux le

maire de Caux arrondissement de Dieppe du huit frimaire an douze
reconnaitre par lui de
Antoine et André
Fabre -
cinquante heures du soir ont comparu à la maison commune de Caux trois hommes mariés et un
Delherault François manoeuvrier et Marguerite Niel manoir épouse d'aujourd'hui de nos jours
lesquels nous ont représenté d'un enfant l'un inscrit au registre des naissances de ladite
commune le quatorze novembre de l'an huit pour le nom d'Antoine Fabre fils de François
Fabre manoeuvrier et de Marguerite Niel nous manoir le second porte sur ledit registre
de naissance pour la dalle du ourse bailliage au diocèse et portant le nom d'André Fabre
fils de François Fabre manoeuvrier et de Marguerite avignon nous manoir lesdits
François Fabre et Marguerite Niel ont déclaré individuellement que les deux enfants
étaient de leur œuvre en qu'il les reconnaissent pour leurs enfants et qu'ils entendent qu'ils
en aient les droits et les privilèges le cas y échéant en présence de six citoyens
jeune Jacques venantobras receveur des contributions âgé de trente sept ans et de Pierre
David carameo fonctionnaire de la mairie âgé de quarante quatre ans domiciliés audit
Caux signés par nous constatés et lus par moi procureur de Caux Emmanuel Issouard maire
de Caux faisant les fonctions d'officier public de l'état civil ledit Fabre et Niel ont
déclaré ne pas voir signes de mariage
Emmanuel Issouard
Issouard

Actes de mariage et de reconnaissance le 8 frimaire an 12 (30 novembre 1803)

La justice a-t-elle finalement identifié et jugé le véritable coupable ou a-t-on renoncé à le rechercher faute de preuves ?

Nous savons seulement, grâce aux registres d'état civil, que Fabre et Grenier auront une nombreuse descendance et finiront leurs jours à l'âge de 76 ans et de 65 ans.

Yvette Soulairol
Françoise Barthélémy
 Janvier 2023

Notes:

Manouvrier : homme qui travaillent à la tâche avec des outils rudimentaires.

Buguet : « Dans quelques endroits, le bassiot plein d'eau-de-vie est appelé buguet ; on l'enlève pour lui en substituer un autre, et il sert à transporter l'eau-de-vie »

Rozier, dans son Cours complet d'agriculture paru en 1783 (p.353 pl.VIII)

Sources :

- Archives départementales de l'Hérault
- série 2U2/60 - Dossiers de procédure criminelle, an XI.
- Registre d'état civil, cote 3E 64/3-6 registre d'état civil, 1793
- Cadastre napoléonien cote 3 P 3491, Section A1, 1827

